

# Les étudiants et les diplômés des formations aux professions sociales de 1985 à 2004

**Pascale Grenat**

Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité  
Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports  
DREES

**En 2004, les formations aux professions sociales comptaient plus de 50 000 étudiants, contre 20 000 en 1985. Parmi eux, 23 % se destinent au métier d'éducateur spécialisé, 19 %, à celui d'aide médico-psychologique et 16 % se préparent à devenir assistants de service social. La moitié de la progression des effectifs s'explique par le développement des formations préparant aux métiers d'aide médico-psychologique et d'auxiliaire de vie sociale (AVS, anciennement aide à domicile). Ces deux dernières représentent environ un tiers du total des élèves en 2004, contre moins de 10 % en 1985. En 2004, 23 000 diplômés relatifs aux professions sociales ont été délivrés, soit trois fois plus qu'en 1985. L'augmentation du nombre des diplômés d'État d'auxiliaires de vie sociale s'explique en partie par la mise en place du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE). Les étudiants qui sortent des écoles de formation sociale sont pour la plupart des femmes (85 %) et sont relativement âgés (27 ans en moyenne). 75 % d'entre eux perçoivent une aide financière pendant leurs études. L'entrée dans certaines de ces formations est très sélective : au total, 25 % des candidats sont admis.**

Les résultats présentés dans cette étude s'appuient sur les enquêtes menées auprès des établissements de formation aux professions sociales (cf. encadré « L'enquête auprès des centres de formation aux professions sociales et le champ retenu »). Ces enquêtes sont réalisées annuellement

par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, en collaboration avec les Directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS).

## L'enquête auprès des centres de formation aux professions sociales et le champ retenu

L'enquête menée auprès des centres de formation préparant aux professions sociales permet de dénombrer et d'identifier les établissements de formation, de recenser leurs étudiants par année d'étude, leurs diplômés ainsi que les nombres de présentés aux épreuves d'entrée en formation et les nombres d'admis. D'autres informations relatives aux étudiants sont également recueillies : niveau d'études ou diplôme le plus élevé lors de l'admission à la formation, répartition par série de baccalauréat des nouveaux inscrits bacheliers, profession des parents ou encore aide financière éventuelle.

Cette enquête, administrée sous forme d'un questionnaire papier composé de tableaux agrégés que chaque établissement de formation doit renseigner\*, couvre en 2004 dix formations menant à divers métiers du travail social : auxiliaire de vie sociale, aide médico-psychologique, technicien de l'intervention sociale et familiale, moniteur-éducateur, assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, éducateur technique spécialisé, conseiller en économie sociale familiale, formation supérieure en travail social.

Ces formations peuvent s'effectuer dans la continuité des études (formation initiale) ou au cours d'un parcours professionnel (formation professionnelle continue, dont validation des acquis de l'expérience [VAE]).

\* À partir de 2005, l'enquête devient individuelle : chaque étudiant de chaque établissement de formation doit renseigner une fiche individuelle, qui sera ensuite saisie par l'école. Cette étude, basée sur les enquêtes 2004 et antérieures ne repose quant à elle que sur les tableaux agrégés qui étaient précédemment demandés aux écoles.

Tableau 1 – Les étudiants et les diplômés en 2004

	Niveau V			Niveau IV			Niveau III					Niveau II	Toutes formations	
	Aide médico-psychologique	Auxiliaire de vie sociale	Total niveau V	Technicien de l'intervention sociale et familiale	Moniteur-éducateur	Total niveau IV	Assistant de service social	Éducateur spécialisé	Éducateur de jeunes enfants	Éducateur technique spécialisé	Conseiller en économie sociale familiale	Total niveau III		Formation sup. de travail social
<b>Étudiants</b>	<b>10 241</b>	<b>7 816</b>	<b>18 057</b>	<b>1 303</b>	<b>5 828</b>	<b>7 131</b>	<b>8 352</b>	<b>12 584</b>	<b>4 507</b>	<b>1 044</b>	<b>1 384</b>	<b>27 871</b>	<b>583</b>	<b>53 642</b>
Répartition	19 %	15 %	34 %	2 %	11 %	13 %	16 %	24 %	8 %	2 %	3 %	52 %	1 %	100 %
<b>Diplômés</b>	<b>4 391</b>	<b>4 280</b>	<b>8 671</b>	<b>372</b>	<b>2 772</b>	<b>3 144</b>	<b>2 057</b>	<b>3 391</b>	<b>1 350</b>	<b>341</b>	<b>951</b>	<b>8 090</b>	<b>121</b>	<b>20 026</b>
Répartitions	22 %	21 %	43 %	2 %	14 %	16 %	10 %	17 %	7 %	2 %	5 %	40 %	1 %	100 %
Femmes	90 %	97 %	93 %	96 %	73 %	76 %	93 %	71 %	97 %	26 %	100 %	81 %	63 %	85 %
27 ans ou + (2002)	65 %	87 %		62 %	55 %		36 %	59 %	35 %	93 %	9 %		98 %	57 %

Source : enquête auprès des centres de formation aux professions sociales, DREES

## PLUS DE 50 000 ÉTUDIANTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRÉPARANT AU TRAVAIL SOCIAL EN 2004...

En 2004, 53 600 étudiants (*tableau 1*) étaient inscrits dans les formations aux professions sociales. Ils se répartissent au sein de dix formations distinctes (*cf.* encadré « Les diplômés des écoles préparant aux professions sociales ») préparant à des diplômes du travail social de niveau et de nature différents.

Un tiers des étudiants est inscrit dans les deux formations préparant à des diplômes de niveau V (équivalent à un CAP ou à un BEP), c'est-à-dire aux métiers d'aide médico-psychologique (10 200) et d'auxiliaire de vie sociale (7 800, anciennement aide à domicile).

Les formations diplômantes de niveau IV (équivalent au baccalauréat) représentent 13 % des inscrits ; elles forment des moniteurs éducateurs (5 800) et des techniciens de l'intervention sociale et familiale (1 300).

Les formations conduisant à un diplôme de niveau III (équivalent à un DEUG, à un DUT ou à un BTS) regroupent

quant à elles un peu plus de la moitié des étudiants : elles concernent les futurs assistants de service social (8 350 élèves), éducateurs spécialisés (12 600), éducateurs de jeunes enfants (4 500) et éducateurs techniques spécialisés (1 000) ; elles englobent également les formations préparant au diplôme de conseiller en économie sociale familiale pour l'année complémentaire au BTS (1 400).

Enfin, la formation au diplôme supérieur en travail social, diplôme de niveau II (équivalent à une licence), compte 600 étudiants.

Au total, les éducateurs spécialisés constituent toujours la plus grande partie des étudiants (23 % du total en 2004), les aides médico-psychologiques venant ensuite (19 %) et dépassant ainsi les assistants de service social (16 %), qui sont aujourd'hui à peine plus nombreux que les auxiliaires de vie sociale (15 %). À noter que les préparations au certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique et au diplôme supérieur en travail social étaient encore, en 2004, dispensées exclusivement dans le cadre de la formation professionnelle continue.

## ...SOIT 30 000 DE PLUS QU'EN 1985

Le nombre d'étudiants inscrits dans ces différentes formations a fortement augmenté au cours des vingt dernières années, passant de 20 000 en 1985 à près de 54 000 aujourd'hui (*graphique 1*). Cette progression est toutefois principalement liée au développement des formations diplômantes de niveaux V et IV, qui étaient très peu nombreuses en début de période (18 % d'élèves aux niveaux IV et V en 1985, contre 47 % en 2004).

L'évolution des effectifs a toutefois connu quatre phases différenciées. Tout d'abord, une période de relative stabilité des effectifs totaux entre 1985 et 1990 : le début de la croissance des inscrits aux diplômes de niveaux IV et V était alors compensé par la relative diminution du nombre des inscrits aux diplômes de niveau III. Les années 1991 et 1992 ont ensuite vu une nette progression des effectifs, qui atteignent 26 500 en 1992 (+ 28 %). Au cours de ces deux années, presque toutes les formations ont enregistré une hausse de leurs effectifs, mais surtout celles de niveau V dont les inscrits ont été

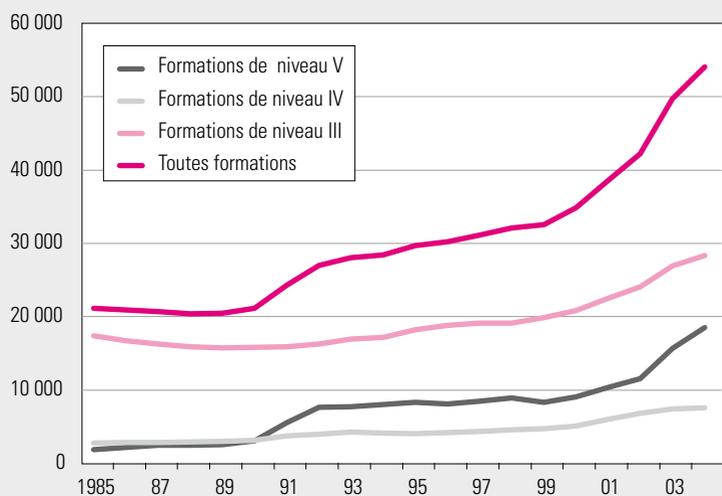
## Les diplômes des écoles préparant aux professions sociales

Diplômes préparés (année 2004)		Durée de la formation	Conditions pour accéder aux épreuves d'admission	Niveau du diplôme délivré	Exercice du métier
<b>CAFAMP*</b>	Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique	De 12 à 24 mois	**	V	L'AMP travaille dans les établissements accueillant des personnes âgées dépendantes ou handicapées. Il accompagne au quotidien ces personnes dans les gestes de la vie quotidienne (coucher, lever, toilette, habillage, repas, déplacements...).
<b>DEAVS</b>	Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale	De 9 à 36 mois	-	V	L'AVS intervient en général au domicile des personnes qui ne peuvent assumer seules les tâches de la vie quotidienne (personnes âgées, familles, personnes handicapées, malades).
<b>DETISF</b>	Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale	De 18 à 24 mois	-	IV	Le TISF intervient, sur leur lieu de vie, auprès de personnes qui ont besoin d'aide dans des circonstances particulières (décès d'un parent, hospitalisation, naissance, longue maladie, handicap...). Il épaula la famille en assumant le quotidien (entretien du logement, préparation des repas, l'aide aux devoirs) et soutient les parents dans l'éducation de leurs enfants.
<b>CAFME</b>	Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur	2 ans	-	IV	Le ME participe, en liaison avec les autres professionnels de l'éducation spécialisée, à l'action éducative et à l'organisation de la vie quotidienne des enfants, adolescents ou adultes en difficulté, handicapés accueillis dans les institutions médico-sociales.
<b>DEASS</b>	Diplôme d'État d'assistant de service social	3 ans	Bac ou équivalent	III	L'ASS intervient auprès de personnes confrontées à des difficultés familiales, professionnelles, financières, scolaires ou médicales. Il leur apporte une aide et un soutien, aussi bien psychologique, social que matériel, pour les inciter à trouver ou à retrouver une autonomie et faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Ses domaines et secteurs d'intervention sont très diversifiés (collectivités locales, établissements publics, associations...).
<b>DEES</b>	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé	3 ans	Bac ou équivalent	III	L'ES concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences physiques ou psychiques, des troubles du comportement ou qui ont des difficultés d'insertion. Il aide les personnes en difficulté à restaurer ou à préserver leur autonomie, à développer leurs capacités de socialisation, d'intégration ou d'insertion. Il favorise également les actions de prévention. Ils travaillent le plus souvent dans le secteur associatif, en milieu ouvert ou en établissement.
<b>DEEJE</b>	Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants	3 ans	Bac ou équivalent	III	L'EJE est un spécialiste de la petite enfance. Il assure des fonctions d'accueil, d'éducation d'enfants âgés de 0 à 7 ans en relation avec leurs parents. Il les accompagne dans leur apprentissage de l'autonomie, de la vie sociale. Ce métier s'exerce principalement dans les crèches, haltes garderie, jardins d'enfants.
<b>CAFETS***</b>	Certificat d'aptitude aux fonctions d'éducateur technique spécialisé	3 ans	- Diplôme de niveau IV du travail social - Diplôme de niveau IV ou V, technologique ou professionnel, plus expérience professionnelle		L'ETS est à la fois éducateur et spécialiste d'une technique professionnelle qu'il transmet aux personnes dont il a la charge. Il est ainsi spécialiste de l'adaptation ou de la réadaptation professionnelle des handicapés jeunes ou adultes. Il exerce son activité principalement dans les établissements et services d'aide par le travail, les centres de rééducation, les entreprises d'insertion...
<b>DCESF</b>	Diplôme de conseiller en économie sociale familiale	1 an		BTS Économie sociale et familiale	Le CESF aide les individus, les familles et groupes à résoudre leurs problèmes de vie quotidienne par l'information, le conseil technique et l'organisation de formations. Ses domaines et secteurs d'intervention sont très diversifiés (services sociaux des collectivités locales, caisses de sécurité sociale, associations...).
<b>DSTS</b>	Diplôme supérieur en travail social	3 ans	Au moins 3 ans dans le travail social, plus conditions de diplômes ou de statuts	II	Le titulaire d'un DSTS intervient dans le cadre de l'action sociale dans les domaines de la connaissance et l'expertise des politiques sociales, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets d'intervention sociale, la direction et la gestion de service et l'encadrement d'équipes.

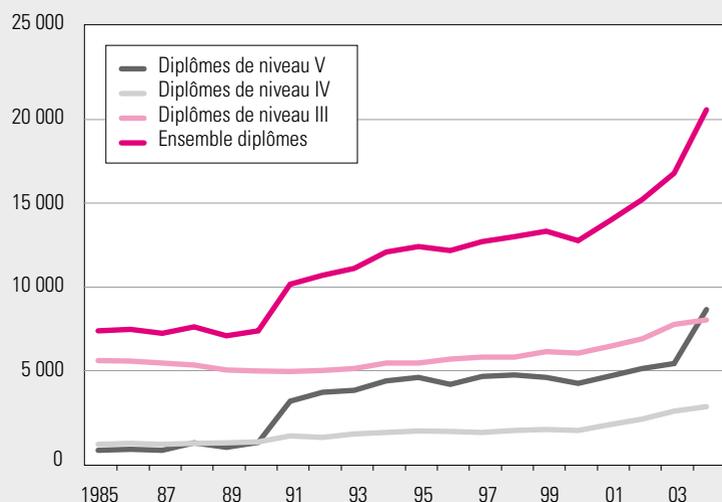
\* DEAMP depuis 2006.

\*\* En 2004, cette formation s'adressait exclusivement à des personnes en emploi, élèves aides-soignants ou AMP stagiaires.

\*\*\* DEETS depuis 2005.

**Graphique 1 – Évolution du nombre d'étudiants**

Source : enquête auprès des centres de formation aux professions sociales, DREES

**Graphique 2 – Évolution du nombre de diplômes délivrés après un parcours de formation**

Source : enquête auprès des centres de formation aux professions sociales, DREES

## NOTES

1. L'élaboration des schémas des formations sociales aux niveaux national et régional a fait l'objet d'un arrêté le 11 mai 1999.

2. Cf. loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale (articles 133 à 146). Si plusieurs diplômes du secteur social ont été ouverts à la VAE entre 2003 et 2004, compte tenu des délais entre le dépôt d'une demande de VAE et l'obtention effective du diplôme ou d'une partie des modules de formation, seul le DEAVS a pu en bénéficier en 2004.

multipliés par 2,7, passant de 2 600 à 7 200. En 1992, on recensait ainsi 1 300 élèves de plus qu'en 1990 dans les formations d'aide médico-psychologique et 3 360 dans les formations d'aide à domicile (aujourd'hui dénommées « auxiliaire de vie sociale » [AVS]), ces dernières ayant été créées à la fin des années 1980. Les effectifs en formation ont ensuite continué à croître de façon régulière jusqu'à la fin des années 1990 (+ 21 % en

sept ans, soit un peu moins de 3 % en moyenne annuelle) pour atteindre 32 100 en 1999. Enfin, une nouvelle augmentation très marquée a été enregistrée entre 1999 et 2004 (+ 67 %, soit + 11 % en moyenne annuelle). Cette croissance, amorcée dès l'année 2000, s'observe pour tous les niveaux de diplômes et coïncide avec la mise en place des schémas des formations sociales<sup>1</sup>.

Une partie de la progression des effectifs en formation d'auxiliaire de vie sociale est enfin imputable au nouveau dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE)<sup>2</sup>. Celui-ci permet à des personnes ayant une expérience professionnelle dans le domaine de l'aide à la personne, soit d'acquérir directement en intégralité le diplôme d'État d'AVS, soit d'en acquérir une partie, une formation complémentaire dans les écoles étant alors nécessaire à l'obtention totale du diplôme. Les personnes concernées sont plus de 2 100 dans les écoles en 2004 et représentent ainsi plus d'un quart des inscrits aux formations d'auxiliaire de vie.

Par ailleurs, hors cursus en VAE, une partie des élèves qui suivent les formations aux professions sociales peuvent bénéficier d'un raccourcissement de la durée de leurs études en fonction des diplômes qu'ils possèdent déjà et de leur expérience professionnelle. Ceci implique qu'ils peuvent ne pas être présents pendant toute la durée de la formation. En moyenne, en 2004, 5 % de l'ensemble des élèves étaient dans ce cas, cette proportion étant un peu plus élevée parmi ceux qui préparent un diplôme d'État d'AVS (9 %) et parmi les futurs éducateurs spécialisés (12 %).

## La répartition des diplômés des formations aux professions sociales sur le territoire

En 2004, cinq régions (Île-de-France, Nord - Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, PACA et Aquitaine) constituent près de 50 % de l'ensemble des diplômés issus des formations aux professions sociales (respectivement 16 %, 10 %, 9 %, 7 % et 6 %). Globalement, la répartition régionale de l'ensemble des diplômés des formations sociales est sensiblement identique à celle de l'ensemble des bacheliers, mais ce n'est pas le cas au niveau de chacune des formations.

Le DEAVS est un titre plus fréquemment délivré en Picardie, Nord - Pas-de-Calais et aux Antilles et Guyane, représentant respectivement 40 %, 34 % et 51 % des diplômés des formations sociales délivrés dans chacune de ces régions, contre 18 % en moyenne ; il est aussi le seul diplôme social délivré en Corse.

Le CAFAMP est plus souvent attribué en Poitou-Charentes et en Auvergne (respectivement 52 % et 42 % de diplômés de ces régions, contre 23 % en moyenne).

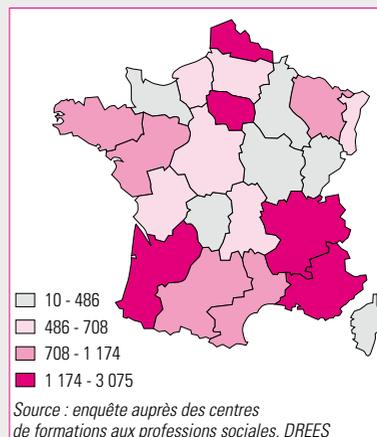
Le CAFME l'est plus fréquemment en Languedoc-Roussillon, en Alsace et à la Réunion (respectivement 36 %, 23 % et 26 % des diplômés de ces régions, contre 14 % en moyenne).

Le DEEJE est plus souvent délivré en Île-de-France et en Alsace (respectivement 16 % et 18 % des diplômés de ces régions, contre 7 % en moyenne).

Le DEES est un titre plus fréquent en Bourgogne et Haute-Normandie, respectivement 31 % et 30 % des diplômés de ces régions contre 18 % en moyenne.

Le DEASS est un peu plus souvent attribué en Île-de-France (16 % des diplômés, contre 11 % en moyenne).

Quant au DCEFS, il est plus fréquent en Bourgogne et Limousin (respectivement 18 % et 16 % des diplômés de ces régions, contre 5 % en moyenne).



### UN SUR DEUX DES 23 000 DIPLÔMES DÉLIVRÉS SONT DE NIVEAU V...

La majorité des formations étant d'une durée minimale de deux ou trois ans, ce sont, au cours de l'année 2004, 20 000 élèves qui ont obtenu leur diplôme après un parcours de formation, dont 8 100 un diplôme de niveau III, 3 100 de niveau IV et 8 700 de niveau V (cf. encadré « La répartition des diplômés des formations aux professions sociales sur le territoire »). Il faut ajouter à ces effectifs 3 200 diplômés de niveau V, les diplômes d'AVS délivrés en totalité suite à validation des acquis de l'expérience. Au total, le nombre de diplômés a été multiplié par trois en dix-neuf ans, et a ainsi augmenté légèrement plus vite que celui des effectifs en formation (graphique 2). Ce sont les nouveaux diplômés d'AVS qui sont les plus nombreux : sur 7 480

diplômés, 3 430 le sont après formation en école uniquement, 850 après validation partielle par VAE complétée d'un parcours de formation allégé en école, et 3 200 en totalité suite à une VAE.

Viennent ensuite les diplômes d'aide médico-psychologique, qui sont au nombre de 4 400, puis les diplômes d'éducateur spécialisé et de moniteur

éducateur (respectivement 3 400 et 2 800). Le nombre de nouveaux assistants de service social reste quant à lui proche de 2 000. Ce diplôme, qui était le deuxième le plus souvent attribué en 1985, se retrouve maintenant en cinquième position (graphique 3). La promotion d'éducateurs de jeunes enfants comporte également plus de 1 000 diplômés en 2004 (1 350).

### Graphique 3 – Répartition des diplômes délivrés après un parcours de formation

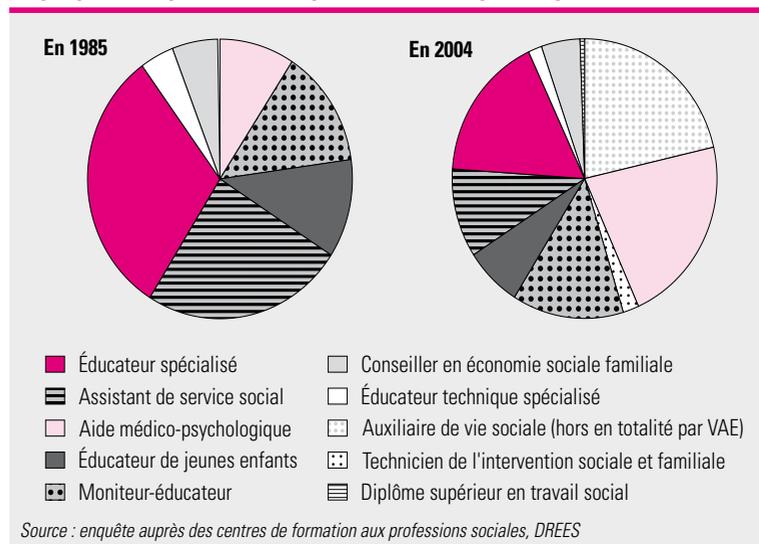


Tableau 2 – Répartition des étudiants en 2004 par type de prise en charge financière et selon la formation (en %)

	Niveau V			Niveau IV			Niveau III					Niveau II		Toutes formations
	Aide médico-psychologique	Auxiliaire de vie sociale	Total niveau V	Technicien de l'intervention sociale et familiale	Moniteur-éducateur	Total niveau IV	Assistant de service social	Éducateur spécialisé	Éducateur de jeunes enfants	Éducateur technique spécialisé	Conseiller en économie sociale familiale	Total niveau III	Formation supérieure de travail social	
Bourse d'État	1	5	3	27	16	18	54	25	36	0	60	34	0	18
Rémunération du Conseil régional ou général	2	18	9	9	3	4	13	4	7	1	5	7	3	7
En contrat de qualification	24	0	14	3	13	11	0	1	1	0	1	1	0	8
En apprentissage	0	0	0	1	4	4	0	6	1	0	3	3	0	2
En emploi jeunes	4	0	2	1	5	5	1	2	5	1	2	2	0	3
En situation d'emploi	58	38	49	7	22	19	2	24	17	77	3	19	70	33
Bénéficiaires d'un CIF	6	2	4	7	3	4	5	4	3	8	5	4	23	4
Demandeurs d'emploi	5	36	19	45	34	36	26	34	30	13	22	30	4	26
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Ensemble des inscrits</b>	<b>93</b>	<b>94</b>	<b>93</b>	<b>85</b>	<b>84</b>	<b>84</b>	<b>53</b>	<b>67</b>	<b>51</b>	<b>97</b>	<b>43</b>	<b>60</b>	<b>98</b>	<b>75</b>

Source : enquête auprès des centres de formation aux professions sociales, DREES

## LA MAJORITÉ DES DIPLÔMÉS SONT DES FEMMES...

La grande majorité des étudiants qui suivent ces formations sont des femmes. En 2004, elles représentaient environ 85 % des diplômés. Cette proportion varie cependant selon les formations. Les femmes constituent presque la totalité des nouveaux conseillers en économie sociale familiale, auxiliaires de vie sociale, éducateurs de jeunes enfants et des techniciens de l'intervention sociale et familiale (plus de 95 % pour chaque promotion) et aussi plus de neuf sur dix des assistants de service social et des aides médico-psychologiques. Bien que toujours majoritaires, elles sont un peu moins présentes parmi les éducateurs spécialisés et les moniteurs éducateurs (un peu plus de 70 %), ainsi que dans les formations supérieures en travail social (63 %). En revanche, elles sont peu nombreuses parmi les éducateurs techniques spécialisés (26 %), sans doute parce que ces emplois requièrent aussi une expérience technique dans des domaines où les femmes sont relativement peu présentes.

## DES DIPLÔMÉS AYANT SOUVENT UNE EXPÉRIENCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Selon l'enquête génération du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)<sup>3</sup>, l'âge moyen des étudiants sortants des écoles de formation sociale (environ 27 ans en 2001) est plus élevé que celui des autres étudiants ayant des diplômes de niveau équivalent. Ainsi, sur le seul champ des élèves sortants de formation initiale, les diplômés des formations sociales de niveau III ont environ trois ans de plus que les autres diplômés de niveau III, et l'écart est de quatre ans pour les sortants de niveau IV.

Les nouveaux éducateurs techniques spécialisés (ETS) et les titulaires d'un diplôme supérieur en travail social (DSTS) sont les plus âgés. Plus de neuf sur dix des certificats d'aptitude à la fonction d'ETS (93 %) et la quasi-totalité (98 %) des DSTS délivrés en 2002<sup>4</sup> l'ont été à des personnes âgées de 27 ans ou plus. En effet, ces deux formations, pour des raisons différentes, accueillent des personnes ayant une expérience professionnelle de

plusieurs années, soit dans un secteur technologique ou professionnel, soit dans le domaine de l'intervention sociale.

Les auxiliaires de vie sociale (AVS) sont aussi parmi les diplômées les plus âgées, 87 % d'entre elles ayant 27 ans ou plus. Les nouveaux aides médico-psychologiques (AMP) sont également relativement âgés (65 % ont 27 ans ou plus), dans la mesure où cette formation n'était en 2004 accessible qu'à des personnes en situation d'emploi. Par ailleurs, un peu plus de la moitié (59 %) des éducateurs spécialisés obtiennent aussi leur diplôme à plus de 26 ans, tandis que cette proportion n'est que de 35 % parmi les assistants de service social (ASS) et les éducateurs de jeunes enfants (EJE). En revanche, une faible propor-

### NOTES

**3.** Pour une étude détaillée sur les débuts de carrière des professionnels du social, voir Momic M., « Les trois premières années de carrière des professions sociales », *Études et Résultats*, n° 519, septembre 2006, DREES.

**4.** Ces données sont celles de l'enquête école 2002, elles n'ont pas été recueillies en 2003 et 2004.

Tableau 3 – Sélection et niveau d'études à l'entrée en 2004 (en %)

	Niveau V			Niveau IV			Niveau III					Niveau II		Toutes formations
	Aide médico-psychologique	Auxiliaire de vie sociale	Total niveau V	Technicien de l'intervention sociale et familiale	Moniteur-éducateur	Total niveau IV	Assistant de service social	Éducateur spécialisé	Éducateur de jeunes enfants	Éducateur technique spécialisé	Conseiller en économie sociale familiale	Total niveau III	Formation supérieure de travail social	
Sélection admis/candidats	66	47	52	36	16	18	21	18	12	72	30	18	73	24
<b>Niveau d'entrée</b>														
Non bachelier	76	89	83	46	37	39	1	7	6	62	2	7	13	46
Bachelier ou équivalent	21	10	15	44	54	52	74	68	69	22	2	61	53	38
Enseignement supérieur	3	2	3	10	9	9	25	25	25	16	96	33	34	15
Dont ens. prof.	3	2	2	4	6	5	1	15	8	8	5	9	96	6
<b>Série de baccalauréat</b>														
L	14	22	16	16	18	18	26	25	30	5	19	26	25	23
ES	9	9	9	13	16	16	36	25	28	4	35	29	21	23
S	7	6	7	3	6	6	7	11	8	5	3	9	10	8
STI, STL, STT	24	26	24	26	24	24	16	18	13	33	5	16	3	19
SMS	21	10	17	21	21	21	11	15	17	0	36	14	11	16
Bac pro	18	22	19	18	13	14	2	3	3	44	1	3	7	8
Non déclaré	8	6	7	3	1	1	2	3	2	7	1	2	23	3

Source : enquête auprès des centres de formation aux professions sociales, DREES

tion de conseillers en économie sociale familiale, diplôme délivré après une formation complémentaire d'un an, à la suite d'un BTS, ont 27 ans ou plus (9 %).

La majeure partie des élèves bénéficient d'une prise en charge financière dont la nature et le montant peuvent être divers. C'est le cas d'environ trois quarts d'entre eux, qui perçoivent une aide financière pour poursuivre leurs études (tableau 2). Cette proportion est plus forte parmi ceux qui suivent une formation diplômante de niveau V que parmi ceux qui préparent un diplôme de niveau supérieur. Elle est en moyenne de 93 % au niveau V, de 84 % au niveau IV, et d'environ 60 % au niveau III. La répartition de l'aide est aussi très différenciée selon les diplômes, ces différences semblant en partie liées à l'âge des élèves. Ainsi, les plus jeunes, ceux qui préparent un diplôme d'État d'ASS et d'EJE ou un diplôme de conseiller en économie sociale familiale apparaissent moins souvent aidés financièrement (respectivement 53 %, 51 % et

43 %), les deux principales aides dont ils peuvent bénéficier étant des bourses de l'État et des aides aux demandeurs d'emploi. *A contrario*, les plus âgés, les futurs ETS et ceux qui préparent un DSTS ou un diplôme d'État d'AVS ont quasiment tous une prise en charge financière, car ils sont soit fréquemment en situation d'emploi, leur formation étant alors payée par leur employeur, soit bénéficiaires d'un congé individuel de formation, soit encore demandeurs d'emploi. 93 % des AMP ont aussi une aide financière car ils sont fréquemment en formation continue ou en contrat de qualification. Les moniteurs éducateurs, les techniciens de l'intervention sociale et familiale et les élèves éducateurs spécialisés, d'âge moyen, sont dans des situations intermédiaires, leurs taux de prise en charge financière étant respectivement de 84 %, 85 % et 67 %. Les aides financières apportées dans le cadre de la formation professionnelle représentent donc une grande part des prises en charge ; au total, 33 % des aides sont liées à une

situation d'emploi, 8 % à un contrat de qualification, 3 % à un emploi jeune, 4 % à un congé individuel de formation et un quart sont versées à des demandeurs d'emploi. 18 % sont des bourses d'État et 7 % des bourses ou rémunérations des Conseils régionaux ou généraux.

## UNE FORTE SÉLECTION À L'ENTRÉE DANS CERTAINES FORMATIONS

En 2004, plus de 100 000 personnes ont participé aux épreuves d'entrée et, en moyenne, une sur quatre a été admise (tableau 3). Ce sont les formations conduisant à un diplôme de niveau III et plus précisément les formations éducatives (éducateur de jeunes enfants, moniteur éducateur et éducateur spécialisé) et d'assistant social qui sont les plus sélectives ; seuls entre 10 % et 20 % des candidats à ces formations sont effectivement retenus. Les formations d'aides médico-psychologiques (AMP), d'éducateurs techniques spécialisés (ETS) et la

formation supérieure en travail social ont des taux de réussite aux épreuves de sélection plus élevés (respectivement de 66 %, 72 % et 73 %). Mais l'accès à ces trois formations est lié à une expérience professionnelle adaptée, et l'on peut penser que ne se présentent à ces épreuves que des personnes qui remplissent effectivement les conditions requises. Par ailleurs, près de la moitié des personnes qui souhaitent préparer un diplôme d'État d'auxiliaire de vie (DEAVS) accèdent à la formation, alors que ce n'est le cas que pour 30 % des prétendants au diplôme de conseiller en économie sociale familiale (DCEFS).

Les hommes sont moins nombreux que les femmes à présenter une candidature en vue d'une carrière dans le travail social et lorsqu'ils tentent d'y entrer, leur taux de réussite aux épreuves d'admission est sensiblement le même que celui des femmes (23 % contre 24 %). Ils réussissent toutefois mieux à accéder aux formations déjà relativement masculinisées, tandis que leur taux de réussite est moindre dans les formations à très forte dominante féminine. Ainsi, les hommes voient leur candidature moins souvent retenue pour les préparations au certificat d'aptitude aux fonctions d'AMP (50 % des hommes contre 69 % des femmes), au diplôme d'État d'AVS (39 % contre 47 %) et au diplôme de technicien de l'intervention sociale et familiale (30 % contre 36 %) et, à l'inverse, plus souvent pour celles préparant au certificat d'aptitude aux fonctions d'ETS (76 % contre 61 %) et au diplôme supérieur en travail social (81 % contre 68 %).

La sélection à l'entrée est importante pour certaines professions sociales, mais il y a ensuite relativement peu d'échecs : près de 90 % des

21 800 étudiants qui se sont présentés ont en 2004 obtenu leur diplôme de fin d'études. Ce taux varie de 72 % pour les candidats au DCEFS (c'est le seul taux qui soit inférieur à 80 %) à 95 % pour les éducateurs de jeunes enfants (EJE) ; il dépasse d'ailleurs 90 % pour toutes les formations d'éducateurs (moniteur éducateur, éducateur spécialisé, EJE et ETS). En outre, en règle générale, il y a dans ces formations peu d'abandons en cours d'études<sup>5</sup>. Le nombre d'étudiants qui s'y engage une année donnée est très proche de celui qui se présente au diplôme une, deux ou trois années plus tard, selon la formation.

### L'ORIGINE SCOLAIRE DES NOUVEAUX INSCRITS DÉPEND DES DIPLÔMES PRÉPARÉS

Globalement, un peu moins de la moitié des nouveaux étudiants<sup>6</sup> ont un niveau d'études inférieur au baccalauréat, un peu plus d'un tiers d'entre eux ont au maximum le baccalauréat et les 15 % restants possèdent un diplôme de niveau supérieur (BTS, DEUG, diplôme de deuxième cycle universitaire pour l'essentiel).

Parmi les formations préparant à un diplôme de niveau V, 83 % des élèves ont un niveau d'études inférieur au bac et 15 % ont le baccalauréat. Dans les formations de niveau IV, la moitié des élèves ont obtenu un baccalauréat, tandis que près de quatre sur dix ont un niveau inférieur. La quasi-totalité des élèves s'inscrivant à un diplôme de niveau III possède au moins le baccalauréat, un tiers d'entre eux ayant un niveau supérieur : ceux qui préparent un diplôme de conseiller en économie sociale familiale ont systématiquement un BTS, près de

20 % des futurs ASS, EJE et ES ont un diplôme de premier ou deuxième cycle universitaire et 15 % des ETS ont un BTS.

Dans l'ensemble, les bacheliers nouvellement inscrits en 2004 sont plutôt issus des séries littéraires (23 %), économiques et sociales (23 % au total et 36 % pour les ASS), ainsi que des séries sciences et techniques du tertiaire (16 %) et sciences médico-sociales (16 %). Ils sont moins nombreux à avoir un baccalauréat scientifique (8 %) ou un baccalauréat professionnel (8 %). La proportion de titulaires d'un baccalauréat professionnel est cependant plus forte parmi les entrants dans les formations diplômantes de niveau V (18 %) et de niveau IV (14 %). En outre, 18 % des futurs ETS possèdent un baccalauréat de sciences et techniques industrielles.

Par ailleurs, 6 % des élèves ont déjà un diplôme professionnel du travail social. Pratiquement tous les étudiants en formation supérieure au travail social sont déjà ASS, conseillers en économie sociale familiale, EJE ou titulaires d'un diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation. Environ 10 % des nouveaux inscrits aux diplômes de niveau III (sauf parmi les futurs ASS) ont en outre un diplôme de travail social (de moniteur éducateur pour les diplômes d'État d'éducateur spécialisé, du secteur paramédical pour les EJE). ■

#### NOTES

**5.** La mesure de l'abandon en cours d'études est difficile à évaluer pour la formation au diplôme d'AVS ; la durée des études peut varier de 9 à 36 mois et un tiers des élèves bénéficie d'un allègement de formation. De plus, cette formation est en forte expansion.

**6.** Les étudiants bénéficiant de la VAE sont pris en compte.